

La sylvothérapie

Michel DEFAYE

Tel Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, j'ai utilisé ce terme, considérant qu'il correspondait bien à nos forestiers. Hommes ou femmes passionnés, oeuvrant pour l'avenir, sans s'écouter et ne négligeant pas à la tâche. Quelle satisfaction après une bonne ballade en forêt où l'on a pu observer le travail réalisé et l'ampleur de celui qui reste à faire.

Une journée ou demi-journée consacrée à ses bois vous aide « à recharger les batteries ».

Or, lisant récemment une revue de jardinage, je découvrais dans un éditorial les mérites de la sylvothérapie. Ainsi, j'apprenais que les japonais, venaient de découvrir les « bains de forêt » où l'art de se promener dans les forêts de pin ou d'eucalyptus, par un jour clair et sans vent, qui permet de s'imprégner de l'air de la forêt.

On expose sa peau aux phytoncides (molécules excrétées dans l'air des arbres). Des études médicales ont montré les effets positifs sur la santé, en particulier au niveau des poumons.

Amis forestiers, profiter pleinement de vos arbres, ils vous en seront grés et vous vous porterez mieux. N'hésitez pas à dire autour de vous qu'une promenade dans la forêt que vous faites pousse leur permet une cure « gratuite » de sylvothérapie.

Le forestier, ami des arbres, créateur de richesses pour les générations futures, sera-t-il enfin reconnu pour toutes ses contributions à l'environnement : paysage, ressource renouvelable en matériau biodégradable, capteur de CO2, lieu de promenade, et enfin et surtout contributeur à la bonne santé des citoyens.



Programme 2011

Michel DEFAYE

Les rendez-vous du vendredi

*Pour faciliter l'organisation et la mise en œuvre de notre programme, nous vous demandons de cocher les journées où vous prévoyez de participer. Nb : Pour les ateliers, seules les personnes inscrites seront informées des lieux de rendez-vous.

date	thème	Inscription*
11 mars	Comment renouveler les taillis de châtaignier ? (1 journée)	
29 avril	Assemblée générale	
20 mai	Savoir cuber des arbres (sur pied et abattus) (atelier ½ journée)	
17 juin	Voyage dans le Lot (1 journée)	
8 juillet	Comment marquer une éclaircie dans un peuplement résineux ? (atelier ½ journée)	
12 août	Quel entretien pour les plantations ? (atelier ½ journée)	
9 septembre	La biodiversité forestière (1 journée)	
21 octobre	Comment marquer une éclaircie dans un peuplement feuillu ? (atelier ½ journée)	
4 novembre	Le chêne, un arbre Limousin (1 journée)	
2 décembre	Le GPS au service des forestiers (atelier ½ journée)	

La participation aux ateliers, de 5 €, sera à régler, par chèque, sur le lieu de rendez-vous



La feuille de nos forêts

Bulletin des adhérents du

Groupement de Développement Forestier Monts et Barrages

1^{er} trimestre 2011 - N° 98

Contacts :

* Centre d'Accueil - 87460 BUJALEUF - ☎ 05 55 69 57 66
* C.R.P.F. - Safran - 2, avenue G. Guinguoin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES - ☎ 05 87 50 42 00
www.limousin@crpf.fr - michel.defaye@crpf.fr

Éditorial

Groupement de développement forestier Monts et Barrages

*Mettre la forêt en valeur
et maintenir les emplois*

**La Montagne
2 Mars 1987**

LE G.D.F. A 25 ANS...

En 1986, un petit groupe emmené par le Dr Simon, P. Jalouneix, H. Valadas, B. Lacouturière, L. Malavaud, P. Lavergne... et M. Defaye estime nécessaire de vulgariser les techniques forestières et fonde le GDF Monts et Barrages.

Soutenu par le Syndicat de la Forêt Privée et efficacement épaulé par le CRPF, la nouvelle association étend rapidement son audience et accueille des adhérents de plus en plus nombreux. Le CRPF met gracieusement des moyens importants à la disposition du GDF : ses ingénieurs (à la demande), un technicien forestier (à raison de 40 jours par an), son secrétariat pour frapper et envoyer le courrier, ses agents pour préparer et imprimer le bulletin trimestriel du groupement.

Pour sa part, la mairie de Bujaleuf prête gratuitement un bureau au GDF facilitant ainsi son implantation sur le terrain.

Vingt cinq ans plus tard, ces investissements en temps et en argent ont porté leurs fruits. Le forestier de Monts et Barrages est devenu un sylviculteur averti qui entretient ses plantations, éclaircit, élague, veille au respect des sols et des paysages.

Le GDF continue la mission qu'il s'est fixée à sa naissance, mais pour accueillir les nouvelles générations il lui faut s'adapter à des conditions nouvelles : aide financière du CRPF plus limitée (en relation avec les redéploiements budgétaires de l'Etat) d'une part, paiement d'une indemnité à la mairie de Bujaleuf pour l'occupation d'un bureau dans le « Château » rénové d'autre part.

C'est dans ce contexte que le GDF doit légèrement majorer les cotisations de ses adhérents, demander des subventions aux communes de Monts et Barrages, rechercher de nouvelles sources de financement.

Des pistes de recherche sont ouvertes, des contacts sont pris, des promesses d'aide se dessinent. Notre optimisme reste intact au service de la forêt, du milieu rural et de l'économie de nos cantons.

Henri Lamoure

Sommaire

Page 1:
Le G.D.F. a 25 ans...

Page 2 :
**L'exploitation forestière
(le matériel forestier).**

Page 4:
25^{ème} anniversaire...

Page 6:
**Les mots du passé.
Que faire ce trimestre.**

Page 7:
**Marché du bois.
Droit de préférence.**

Page 8:
**La sylvothérapie.
Programme 2011.**

L'Exploitation Forestière

Feytiat le 3/12/2010 - Robert BERTHY

Dans les Régions françaises, de tradition forestière, cette interrogation ne se pose même plus puisqu'elle est résolue depuis longtemps. Pour une forêt « neuve » comme celle du Limousin, quelles précautions les sylviculteurs doivent ils prendre s'ils veulent protéger leurs sols et outils de travail, sachant que dans cette forêt toute récente la mécanisation est prégnante.

En cette matinée du 3 Décembre 2010, Dominique Cacot et Michel Defaye du CRPF, nous ont indiqué les erreurs à ne pas commettre si on veut préserver l'avenir des sols et des arbres, quand on est adhérent PEFC.

L'après-midi, la visite de la forêt du Chatenet à Feytiat, nous a confirmé ce qu'il était préférable d'entreprendre pour préserver l'avenir.

Intervention Mme Cacot

A/ Un sol forestier, c'est quoi ?

Il repose sur une couche-mère granitique ou calcaire où l'air, la terre, l'eau, les matières organiques sont étroitement liés pour être « un garde manger » aux microorganismes, aux organismes décomposeurs, fongicides, aux champignons de toute nature et aux arbres. C'est pourquoi les travaux d'exploitation forestière ne doivent pas l'endommager plus que de raison.

B/ Un substrat

Un sol, c'est aussi un substrat qui vit sous un climat, voir un microclimat, qui existe sous un relief (topographie), une exposition, une quantité d'eau, (une hydromorphie qui peut aller jusqu'à l'engorgement), qui assure une végétation naturelle caractéristique de sa nature et qui enfin, nous indique ses indices de fertilité pour la pousse des arbres (ne pas planter n'importe quoi, n'importe où, dit autrement). Un sol c'est également son épaisseur au-dessus de la roche mère, sa couleur, sa texture, sa compacité. Enfin, un sol nous renseigne par sa couche superficielle (litière), par la décomposition plus ou moins rapide des débris (feuilles, branches), par sa couche d'humus et matières organiques qui le composent, fonction de l'éclaircissement dont il dispose.

Tout ceci doit nous inviter à prendre des précautions lorsque nous devons y entreprendre des travaux de sylviculture, surtout mécanisés.

-2- Alors, que faire ?

Contrat à faire respecter :

a. En éclaircies :

- ✓ bien faire respecter l'utilisation des cloisonnements qui auront un minimum de courbes.
- ✓ si cela est possible, recouvrir les cloisonnements avec un matelas de branches, ce dernier limitant l'impact des roues.
- ✓ au contrat, mentionner les conditions limites d'intervention et indiquer que vous vous réservez le droit de suspendre un chantier.
- ✓ bien désigner les tiges d'avenir et en plus, faire protéger celles qui sont en sortie de cloisonnements.
- ✓ mentionner l'indemnisation que vous demanderez en fin de chantier si trop de tiges d'avenir sont endommagées (dépréciation pour le futur, risques sanitaires...).
- ✓ si nécessaire, faire recalibrer tous les passages vers l'aire de dépôt, s'ils sont trop endommagés (penser au futur : autres éclaircies...).
- ✓ suivre ou faire suivre votre chantier même si vous êtes à Honolulu !!

Intervention M. Defaye

-1- Techniques d'exploitation/conséquences

Si les anciens ne détérioraient pas les sols forestiers avec leurs techniques manuelles (hache, passe-partout, cheval) aujourd'hui, il nous faut raisonner avec la mécanisation de l'exploitation forestière.

Sur des sols fragiles, propices au tassement et à l'érosion, inutile d'entreprendre des travaux forestiers si les conditions de portance (humidité) ne l'autorisent pas.

En effet, l'éclaircie mécanique, le débardage et le débusquage avec engins doivent s'effectuer en préservant les arbres d'avenir que vous avez choisis de conserver.

Les conséquences sur le sol forestier (même sec) sont les suivantes :

- * Perturbations sur l'activité biologique par tassement des aires de roulement (pas une machine ou porteur n'importe où).
- * Perturbations sur les systèmes racinaires.
- * Perturbations sur le peuplement global (pensez régénération, fragilité face aux forces physiques et aux maladies).
- * Perturbations sur les tiges d'avenir quand le débardage occasionne des blessures sur les écorces, sur les racines (cisaillements, pourritures.....).

TEXTURE	ETAT HUMIDITE			
	SOL SEC SUR 50 CM DE PROFONDEUR	SOL FRAIS	SOL HUMIDE	NAPPE D'EAU A MOINS DE 50 CM DE LA SURFACE
TRES CAILLLOUTEUX	PEU SENSIBLE AU TASSEMENT		SENSIBLE	TRES SENSIBLE, QUELQUES FOIS IMPRATICABLE
TRES SABLEUX				
ARGILE DOMINANTE				
LIMON DOMINANT ET SABLE LIMONEUX				

Source : Guide pratique pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt - FCBA-ONF

b. En coupe rase :

Quoique vous fassiez derrière cette dernière, faites respecter l'utilisation des cloisonnements pour ne pas endommager les sols plus que de raison et mentionnez au contrat quel est votre objectif après intervention (garde-fou pour bien limiter des excès).

-3- Evolution :

En Limousin, 90% de l'exploitation forestière est mécanisée depuis la tempête de 1999 : machines d'abattage, débusqueurs, porteurs, etc...

Une évolution est en train de s'opérer : l'arrivée de machines de plus en plus légères avec répartition de charge.

Si vous le pouvez, demandez leur intervention, surtout en éclaircies.

Marché du bois

Michel DEFAYE

SI C'ÉTAIT LA REPRISE ?

Comme vous avez pu le constater,

il semble que la reprise soit au rendez-vous. Les exploitants forestiers s'activent dans tous les domaines pour satisfaire la demande des transformateurs.

Bois de trituration (papeterie, panneaux, chauffage), piquets, parquet, volige, sciages résineux avec des diamètres fin bout de plus en plus petits. Un seul bémol, la grume de chêne et de hêtre dont on attend encore la remontée. Après dix ans de « vache maigre » les prix retrouvent ceux d'avant tempête.

Bien évidemment, le prix dépend du type d'exploitation (éclaircie, coupe rase...), de sa facilité d'exploitation (bord de route avec dépôt, grande distance de débardage, terrain plat ou en pente...), du volume unitaire et de l'importance du lot. En fonction de vos projets, n'hésitez pas à contacter plusieurs acheteurs ou profitez des ventes groupées.

Le Syndicat des Forestiers Privés Limousins fait régulièrement une analyse des prix de vente. Vous pouvez trouver les éléments sur le site du CRPF Limousin (www.crpflimousin.com), dans la rubrique actualité, prix des bois en Limousin (Syndicat/CRPF), vendre du bois, mercuriale des prix.

Essence	Prix moyens constatés net acheteur en € / m ³ (à déduire les frais de vente de 6 à 7%)				
	Volume unitaire (m ³)				
	moins de 1	1 à 1,5	1,5 à 2	2 à 3	3 & +
Sapin- Epicéa	30 - 34	32 - 34	32 - 34	34 - 38	
Sapin de V. (Grandis)	NS	30 - 33	32 - 33	32 - 33	
Douglas	34,5 - 43	47 - 57	55 - 61	65,5 - 78,5	66 - 75

Droit de préférence

Michel DEFAYE

Droit de préférence des propriétaires de terrains boisés : vous êtes peut-être concerné.

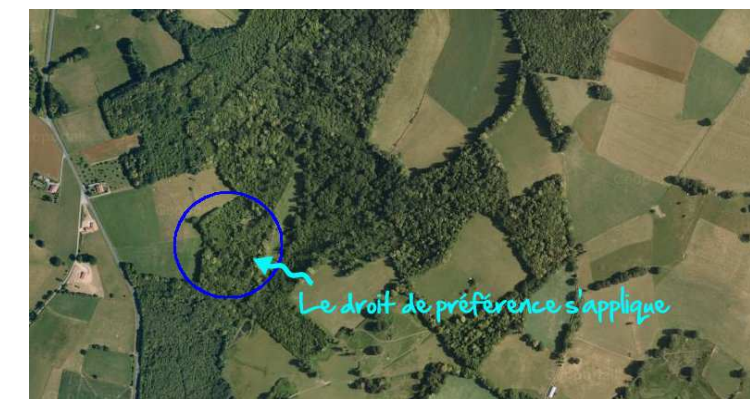
Pour favoriser la suppression d'enclaves, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a institué un droit de préférence au profit des propriétaires forestiers, voisins d'une parcelle boisée de moins de 4 ha mise en vente.

La parcelle cédée doit être boisée et classée au cadastre en nature de bois.

Lorsque la vente entre dans le champ d'application du droit de préférence, le vendeur doit notifier aux propriétaires des parcelles boisées contiguës, le prix et les conditions de la vente projetée. Ceci implique qu'il a déjà trouvé un acquéreur à un prix et des conditions déterminées, sachant que cet acquéreur ne sera pas l'un de ceux pour lesquels une exception à l'application du droit de préférence est prévue. La notification doit être opérée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé. Le non-respect de la procédure d'information des propriétaires de parcelles boisées voisines peut entraîner l'annulation de la vente. L'action en nullité se prescrit par cinq ans.

Exceptions :

- ▶ vente au profit d'un propriétaire de parcelle contiguë en nature de bois.
- ▶ cession dans un souci d'amélioration de la structure foncière (aménagement foncier agricole et forestier -ex-remembrement, échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux...).
- ▶ vente dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique.
- ▶ vente dans le cadre familial.
- ▶ cession portant sur des droits indivis et intervenant entre co-indivisaires.
- ▶ cession entre nu-proprétaire et usufruitier d'une même parcelle.



Les mots du passé

Henri LAMOURE

Unités de mesures jusqu'à la Révolution

LES MESURES DE DISTANCE

* **la lieue** : elle était la principale mesure itinéraire. Mais comme pour toutes les unités de mesures avant la Révolution, sa valeur n'était pas constante. « La lieue commune de France » équivalait à 4444 m.

« La lieue de Poste » valait 2200 toises, soit 4288 m. C'était la plus usitée.

La lieue a comme origine la distance que peut marcher un homme ou un cheval pendant une heure. La mesure de la lieue a évolué au cours du temps et selon les régions, mais elle le plus souvent voisine de 4 km.

Les *bottes de sept lieues* permettent donc de parcourir en une enjambée 28 km, soit la distance qu'un marcheur moyen met 7 heures à parcourir. Toutefois, comme toute indication chiffrée dans un conte, la valeur absolue de la distance parcourue grâce aux bottes magiques compte moins que la signification purement symbolique du chiffre 7. Sept, c'est le nombre de jours qu'il a fallu à Dieu pour créer le monde et se reposer, le nombre de péchés capitaux, les sept merveilles du monde...

LA MONNAIE

* **la livre** : elle était uniquement une monnaie de compte.

* **le sou ou sol** : pièce de cuivre qui équivalait à un vingtième de livre.

Après l'institution du franc en 1803, le terme de sou sera longtemps conservé pour désigner la valeur de 5 centimes, soit 1/20 de franc.

* **le denier** : pièce de cuivre valant 1/12 de sou.



Que faire ce trimestre

Marcel PAULIAT

OUF! l'hiver est terminé, il a été long et froid, beaucoup d'entre nous n'ont certainement pas épuisé le programme qu'ils s'étaient promis de réaliser, c'est dommage mais pas très grave, la forêt évolue lentement et nous nous rattrapons l'année prochaine. En attendant il faut regarder devant, le printemps est là et il y a beaucoup à faire:

Démarches administratives:

• les forestiers assujettis au régime simplifié de la TVA agricole doivent s'acquitter du premier acompte début mai et fournir ce même mois à l'administration fiscale un récapitulatif des opérations faites en 2010.

• pour le 15 juin, ceux soumis à l'ISF, doivent faire leur déclaration et s'acquitter de la somme correspondante. Pour les nouveaux déclarants, penser à l'avance que pour bénéficier de l'abattement des 75% de la valeur vénale, dans le cas de gestion durable (PSG ou autre contrat...), il faut demander à l'administration DDT un certificat, certifiant que les bois concernés sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation durable. Cette attestation est valable 10 ans mais doit être fournie tous les ans à l'administration fiscale.

Quelques travaux à faire :

1. les regarnis

Les regarnis se font de la fin de l'automne au début du printemps selon qu'il s'agit de feuillus ou de résineux. Le mois d'avril est certainement la meilleure période pour les résineux. Il faut se rappeler que pour optimiser les frais d'entretien, il est impératif de regarnir dans les six mois suivants la plantation d'origine. En effet tout regarni important induit de fait un allongement de la période d'entretien égale au temps écoulé entre la première plantation et la date du regarni.

2 La taille de formation

Dans les chênes rouges et les érables, au mois d'avril tant que le feuillage n'est pas trop dense et que l'on peut bien voir la cime de l'arbre, il faut penser à éliminer les doubles têtes. Cette opération est primordiale si notre objectif est l'obtention de bois d'œuvre. Elle doit être pratiquée systématiquement jusqu'à 6 à 8 mètres de hauteur. Nous aurons tout le temps durant le reste de l'année et particulièrement durant l'été, de pratiquer les autres tailles de formation et l'élagage si cela s'avère nécessaire.

3. Recépage

Nous en avons déjà parlé dans un précédent bulletin, rappelons seulement qu'il doit être fait en avril sur des sujets sains et vigoureux, dans le cas contraire l'opération est inutile.

4. Entretien

Entretenir sa forêt et surtout ses jeunes plantations est un souci permanent du sylviculteur, souvent amateur que nous sommes. L'éternelle question: que faire, quand, comment, peu, beaucoup? n'a pas qu'une réponse mais une multitude. Elles dépendent de nos moyens, des essences, de nos parcelles, voire des stations dans chaque parcelle, mais également de notre regard sur l'objectif poursuivi. Quoiqu'il en soit une réponse nous est commune: notre forêt a besoin de notre présence. Alors profitons du printemps pour nous occuper d'elle. A cette époque tout peut-être fait: le débroussaillage, en couronne sur les jeunes plans, en plein ou sur ligne uniquement. En fin de printemps et début d'été il faudra penser dans les jeunes plantations à couper les fougères mais également à éliminer les chèvrefeuilles

..... la liste est longue: donc bon courage à tous.

La Forêt du Chatenet à Feytiat

Pour effectuer leurs travaux de sylviculture Laurent CHAILLET et Emmanuelle ORHAN disposent d'un tracteur léger avec treuil à l'avant et débardeur à l'arrière ce qui limite l'impact sur les sols (racines) et les pistes d'exploitation.

Bien sûr, ils font aussi appel à des entreprises pour les travaux lourds en ayant toujours à l'esprit que les sols sont à respecter (arrêts de chantiers sans hésiter). Au cours de cette visite, Mr Raymond Bellarbre du GDF nous a fait une démonstration d'utilisation d'une brouette forestière (un demi stère de contenance) motorisée qui permet de sortir des bois sans abîmer les sols. En utilisation normale, celle-ci permet un rendement de 8 stères par jour, même en situation pentue, là où un porteur ferait des ornières entre les rangées d'arbres.

Raymond Bellarbre présentant sa brouette « révolutionnaire » automotrice grâce à son treuil à Cabestan.



Les actions du propriétaire forestier dans sa forêt : le matériel - E. ORHAN & L. CHAILLET

Après avoir pris le temps de définir « quoi faire? » sur sa parcelle, une seconde question se pose immédiatement au propriétaire forestier: « comment le faire? » et surtout « avec quels outils? »

La recherche d'un matériel « moins gros », « moins cher », « plus facile » et surtout « plus polyvalent » que les outils professionnels comme les porteurs ou les abatteuses s'impose. A nos yeux, l'outil de base le plus polyvalent pour intervenir individuellement en forêt reste un tracteur stable et compact. Mais le choix est large et il existe des modèles pour tous les goûts (ou presque!) et aussi pour tous les budgets.

Pour faire notre choix, les caractéristiques essentielles que nous avons étudiées sont:

- la sécurité / les équipements
- la transmission / la prise de force (pdf)
- le poids / les dimensions / la puissance
- le coût financier / le service après-vente

Au final, nous avons acheté en 2007 un petit tracteur de pente Carraro modèle 4400 hst de 38cv. Il offre une très grande sécurité d'utilisation que nous avons parfaitement vérifiée à l'usage.



Tracteur avec treuil de Laurent & Emmanuelle.

Aujourd'hui, il totalise 400 heures au compteur et nous avons eu la possibilité de le faire fonctionner attelé à des outils aussi différents qu'un gyro-

broyeur, une fendeuse hydraulique, un cover-crop, une dent de sous-solage, un cultivateur, un broyeur, un treuil forestier, une bennette, un rotavator, un fardier ou une remorque. Cette variété d'outils donne déjà une idée de la polyvalence de notre tracteur en forêt.

Un résumé de notre expérience en forêt:

Dans tous nos travaux forestiers, nous avons toujours apprécié le petit gabarit du tracteur, sa stabilité et la facilité avec laquelle on monte ou on descend du poste de conduite. Avec un panier bricolé monté à l'avant du châssis et un outil fixé à l'arrière sur le 3 points, il est assez facile de trouver une bonne répartition des masses entre les essieux AV et AR. La motricité du tracteur est alors exceptionnelle avec ses 4 roues égales et la souplesse de sa transmission hydraulique qui évite les effets de patinage.

Côté sécurité, si le conducteur relâche la pédale du mouvement, le tracteur s'arrête tout seul.

Nous utilisons beaucoup la prise de force 1000 tr/mn qui

permet d'entraîner les outils animés en 540 tr/mn avec un régime moteur réduit à 1300tr/mn (fonctionnement plus économe et plus silencieux). C'est parfait pour notre fendeuse hydraulique qui a une pompe séparée (entraînement par pdf) ainsi que pour gyrobroyer (avec un gyro à 3 couteaux de 1.60 m de large). Nous avons limité le poids des outils à 450 kg afin de garder un équilibre avec le tracteur mais cela n'empêche pas la performance puisque la fendeuse est une 19 tonnes, le treuil forestier un 4 tonnes avec 70 m de câble alors que le broyeur-déchiporteur avale des bois jusqu'à un diamètre de 15 cm.

Par ailleurs, nous débarquons souvent du bois de feu en 50 cm avec une bennette AR grillagée et le panier AV qui permettent de sortir 2 stères à la fois. Pour ne pas avoir à manipuler à la main de grosses charges, nous débitons volontairement à 50 cm et fendons directement en forêt. Dans tous les cas de figure, notre passage est très peu visible.

Passons aux petits inconvénients: le principal défaut que l'on a constaté en usage forestier est le manque de protection mécanique sous le châssis. En conséquence, nous commençons toujours par bien dégager les passages avant de nous engager avec le tracteur. Un second petit défaut est la raideur de commande de boîte de vitesse. Un troisième (et dernier!) est la position relativement basse de la prise de force ainsi que de l'axe sur lequel sont fixés les bras de relevage côté tracteur. Ceci oblige à régler assez minutieusement les chandeliers pour chaque outil installé sur le 3 points. C'est une habitude à prendre. Précision importante: à ce jour, nous n'avons eu aucun problème sérieux que ce soit au niveau des pneus ou de la mécanique.

Sur le plan financier, le coût de fonctionnement du tracteur reste mesuré avec la particularité d'une très faible consommation en carburant. On estime aussi que la valeur de revente en occasion sera satisfaisante car ce matériel peut aussi bien servir à l'entretien des espaces verts (avec une tondeuse), à la maçonnerie (avec une bétonnière ou un groupe électrogène...), au maraîchage ou à d'autres cultures réalisées à taille humaine.

Dernier point, et non des moindres pour nous qui gérons nos forêts sur deux départements; nous pouvons transporter le tracteur et ses outils d'une forêt à l'autre avec une remorque à double essieux (PTC: 3.5 t) attelée à un camion benne (PTC: 3.5 t), soit un ensemble de 7 tonnes de Poids Total Roulant Autorisé qui laisse une Charge Utile de presque 4 tonnes (permis remorque EB requis).

Le tracteur est lui-même immatriculé ce qui permet, en cas de besoin, de pouvoir emprunter la route (gyrophare + assurance obligatoires dans ce cas).

Conclusion:

Maintenant que la pression des conséquences de 1999 s'éloigne, exigeons une exploitation forestière respectueuse des sols et des arbres, surtout en mécanisé. Être certifié PEFC se cache aussi là pour « fabriquer » du « durable ».

N.B.: Ce jour-là, la neige nous accompagnait et... certains ont pris des bûches en forêt du Chatenet, mais à l'insu de leur plein gré...

25ème anniversaire

Salaire du G.D.F.

LE GROUPEMENT DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DES MONTS ET BARRAGES

Une première en Limousin pour favoriser la coopération entre propriétaires

LIMOGES. — Sur les cantons de Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat, la forêt occupe une place importante. Plus du tiers de la superficie de ce secteur est couvert de bois et forêt, le taux de boisement variant de 20 % pour les communes agricoles du piémont à plus de 50 % pour celles de la montagne limousine.

Le secteur sud-est de la Haute-Vienne rassemble, en effet, des conditions écologiques permettant une production forestière dans d'excellentes conditions (climat relativement doux avec une pluviométrie importante, bien répartie sur toute la saison de végétation).

Si, sur ce canton de Châteauneuf et une partie de celui de Saint-Léonard, la forêt ancestrale est représentée par des taillis de chêne et châtaignier ; sur Eymoutiers, c'est une forêt jeune issue de la grande époque de reboisement des landes à bruyère.

Cette dernière, essentiellement constituée de peuplements résineux, présente une très forte productivité.

L'image serait trop imprécise, si on ne parlait pas des propriétés forestières.

Sur les 32.000 hectares de forêt, un tiers peut être considéré comme organisé : 2.000 ha de forêt appartenant à l'Etat ou à des collectivités sont gérés par l'Office national des Forêts ; 5.000 ha de forêt appartenant à des propriétaires sont dotés d'un plan simple de gestion (plus de 25 ha d'un seul tenant).

Reste 25.000 ha appartenant à 5.600 propriétaires.

DES LIMITES PAS INFRANCHISSABLES

Les élus et responsables de ce secteur ont bien compris l'atout que représentait le potentiel forestier, d'abord à travers du plan d'aménagement rural, puis grâce au deuxième contrat de pays.

Son volet forestier, dont la mise en œuvre a été confiée au Centre régional de la propriété forestière, envisage, à terme, l'organisation progressive de la petite propriété.

Le moyen utilisé a été le développement forestier, véritable fondation d'un important édifice.

Depuis près d'un an, le technicien du secteur œuvre en ce sens : réunions, contacts individuels, travail de terrain ont permis, récemment, d'aboutir à la création du Groupement de développement forestier des monts et barrages.

Cette structure toute neuve rassemble déjà près de cinquante propriétaires, dont une bonne partie d'agriculteurs. Les nouveaux responsables, représentant l'ensemble des trois cantons, sont persuadés que seule l'organisation permettra la mise en valeur optimale de l'ensemble de la forêt.

Trois réunions sont prévues pour informer les propriétaires sur cette association, futur creuset du développement forestier du secteur. Dès aujourd'hui, tout propriétaire peut être informé en s'adressant à l'antenne de Bujaleuf, siège du G.D.F.

Le conseil d'administration, récemment élu, est composé de treize membres, son président étant M. Simon, de Bujaleuf, assisté de deux vice-présidents : MM. Valadas, du Châtenet-en-Donjon, et Mosnier-Thoumas, de Saint-Méard, et d'un secrétaire-trésorier, M. Jalouneix, de Saint-Léonard.

Ses objectifs sont de permettre le regroupement de petits propriétaires forestiers afin de rechercher des solutions à leurs préoccupations, évaluer les besoins des uns et des autres pour mieux répondre aux demandes d'aide technique de gestion, d'exploitation et de reboisement.

Son but est donc la mise en valeur de la forêt de ses adhérents par la recherche de formules de coopération entre propriétaires pour la réalisation de travaux d'amélioration, de reboisement, d'entretien et de commercialisation.

La Montagne, 16 Janvier 1986

EYMOUTIERS

Une structure d'accueil et de développement réservée aux propriétaires forestiers



Une vingtaine de propriétaires avaient répondu à l'appel lancé par les dirigeants du Groupement de développement forestier.

Cette nouvelle association travaille depuis quelques mois sur l'ensemble des trois cantons du secteur Monts et Barrages ; elle a été fixée comme objectif d'élaborer et de former les propriétaires forestiers (plus de 5.000 sur le secteur), dont les préoccupations sont multiples : conseils individuels, réunions d'information et visites (mise en valeur des taillis, reboisement éclairci, sécurité et abattage, mise en vente, etc.).

La soirée était animée par les responsables du bureau : MM. Pierre Simon, président ; Hervé Valadas, vice-président ; et M. Jalouneix, secrétaire-trésorier, et Michel

Defaye, technicien forestier du Centre régional de la propriété forestière.

M. Edmond de Séze, président du Centre régional de la propriété forestière du Limousin, participait également à cette réunion, ainsi que M. Alain Carrel, conseiller technique du P.A.R.

Au cours du débat, de très nombreux problèmes furent abordés, parfois avec passion, montrant bien ainsi les intérêts multiples du groupement de développement forestier (vente de bois, reboisement, que faire de sa parcelle ?...).

En fin de soirée, un montage audiovisuel sur les premières réalisations réalisées par ce groupement a été présenté.

Les membres du G.D.F. rappellent que le siège de cette association se situe au Centre d'accueil de Bujaleuf ; elle est ouverte à tous les propriétaires forestiers. Les montants annuels de l'adhésion est fixé à 100 F.

NOTRE PHOTO. — A la tribune, en reconnaissant MM. Defaye, Jalouneix, Mosnier-Thoumas, Simon, Virole.

La Montagne, 24 Avril 1986

Groupement de développement forestier Monts et Barrages

Mettre la forêt en valeur et maintenir les emplois

Aider à la mise en valeur de la forêt et maintenir l'emploi sur place, tels sont les deux objectifs principaux que s'est fixé le Groupement de développement forestier Monts et Barrages, regroupant les cantons de Saint-Léonard, Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt.

L'assemblée générale avait lieu samedi matin, salle du château de Bujaleuf. Le groupement a été créé il y a un an et regroupe les petits propriétaires forestiers des trois cantons. N'oublions pas que plus de 5.000 propriétaires possèdent près de 30.000 ha de forêt.

UN ATOUT MAJEUR

« La forêt est un atout majeur dans une zone rurale telle que la nôtre », expliquait M. Defaye, technicien du C.R.P.F. (Centre régional de la propriété forestière), délégué auprès du groupement. Sa mise en valeur permettra de maintenir l'emploi sur place et peut-être même d'en créer de nouveaux.

« Le groupement a pu voir le jour grâce au contrat de pays de la région Monts et Barrages dans lequel la région, l'Etat et le C.R.P.F. étaient parties prenantes. »



M. Barbier, directeur du C.R.P.F. Limousin, expliquait son point de vue sur l'utilité du groupement :

« Le groupement va bientôt dépasser sa première année de fonctionnement. Pendant un an, il a su trouver le temps, l'énergie et la créativité nécessaires pour le constituer, le développer et le faire fonctionner. »

Des tournées forestières ont eu lieu sous son égide ; un journal forestier est né ; certains d'entre vous ont pu faire établir un diagnostic de leurs peuplements ; d'autres ont bénéficié de conseils du technicien et tous pourront à terme bénéficier du même service ; des travaux ont commencé à se réaliser.

Plus récemment, les contacts pris avec la coopération forestière pourront apporter au groupement les moyens de concrétiser dans les conditions techniques et financières les meilleures et la volonté de ses membres d'améliorer leurs peuplements forestiers et de mettre en valeur leurs terrains forestiers.

D'ores et déjà, le groupement s'affirme comme une des pièces maîtresses du développement forestier dans le secteur des Monts et Barrages.

« Il va donc poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée, améliorer et amplifier ses réalisations déjà nombreuses, les faire partager à plus grand nombre. »

« Mais il peut faire mieux encore. En effet, ce groupement qui regroupe les sylviculteurs du secteur des Monts et Barrages peut aller au-delà du simple service rendu à ses membres. Il peut être

aussi une structure de réflexion utile au développement économique de l'activité forestière du secteur. »

« Pourquoi, en effet, s'interdirait-il de formuler ici ou là des propositions, voire de prendre des initiatives si celles-ci concernent les problèmes de ses membres et permettent de déboucher sur des solutions concrètes ? »

RECHERCHE DE FORMULES DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Vente groupée. — Une vente groupée organisée par l'Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers et les coopératives a eu lieu, à Limoges, le 21 novembre.

Des membres du conseil d'administration y ont assisté. Cette vente mettait sur le marché près de 50.000 m³ de bois en plus de 80 lots appartenant aux propriétaires forestiers de la région.

Elle permet non seulement d'obtenir des prix intéressants (plus de 100 acquéreurs dans la salle), mais encore des garanties au niveau du paiement, des délais d'exploitation et du suivi de la qualité du travail.

Diagnostics de gestion. — Quelques diagnostics de gestion ont été faits par Michel Defaye, à la demande de quelques propriétaires pendant l'exercice 1986. Même s'ils ne sont qu'en faible nombre, ils permettent d'envisager des orientations et des priorités :

- Exploitation des taillis et reboisement ;
- Gestion des peuplements ;
- Mise en valeur des friches.

La Montagne, 2 Mars 1987

Association Monts et Barrages : Le Groupement de Développement forestier au cœur de la filière bois

Le Populaire, 16 Juillet 1987



Une trentaine d'adhérents du groupement de développement forestier des Monts et Barrages se sont réunis sous la conduite de leur technicien Michel Defaye afin d'étudier d'une part le nouveau matériel d'élagage mécanique et deux industries de transformation d'autre part.

Depuis le 25 juin, le G.D.F. a constitué avec les C.U.M.A. cantonales agricoles du secteur une C.U.M.A. agro-forestière. Sa première acquisition doit être un sécateur pneumatique, outil facilitant l'élagage artificiel dont le but est de préparer pour l'avenir des bois de haute qualité indemnes de nœuds. Les sylviculteurs étaient venus tester ce matériel et arrêter définitivement leur choix.

Ce groupement, particulièrement actif dans la région, s'intéresse également aux industries de transformation qui permettent de valoriser le bois sur place. Deux usines de Sauvay-sur-Vige étaient à leur programme de visite :

« La scierie « Bois et Scierie du Centre », à Vallegas dont le dynamisme et la clairvoyance de M. Moreau, son directeur-fondateur, a permis d'adapter cette petite entreprise familiale à la montée en puissance de notre massif forestier. Ainsi, cette unité a non seulement mis en place une chaîne de sciage de petits bois parallèlement à sa chaîne de grumes, mais elle a su encore créer les outils indispensables à la valorisation des bois (séchage, rabotage).

« La Parquetterie de la Vige », industrie plus traditionnelle mais animée par la même équipe particulièrement décidée à se maintenir sur le marché, valorise quant à elle, en parquet et lambris le meilleur bois de nos taillis de châtaigniers.

Ces visites ont montré que dans notre secteur, la filière bois était bien une réalité : elle représente déjà de très nombreux emplois et ne peut qu'être appelée à se développer.

NOTRE PHOTO

Les adhérents suivent une démonstration de sécateur pneumatique.

CHEZ NOS VOISINS

Le 17 juillet, concert des Petits Chanteurs de St-Dominique

Après le succès de leur tournée de concerts du mois d'août dernier, les « Petits Chanteurs de Saint-Dominique » repartent cette année de Paris. Ils seront le 17 juillet à Bonneuil (36).

Ce jeune chœur, formé de garçons et filles de 8 à 16 ans, a été créé en 1982 par Jean-Michel Angelloz, jeune musicien professionnel, un « ancien » de la maîtrise de Notre-Dame de Paris.

Au cours du concert qu'ils nous proposent aujourd'hui, ces enfants nous feront entendre, ou découvrir quelques-uns des plus belles polyphonies liturgiques des XV^e et XVI^e siècles ainsi que des œuvres contemporaines de même inspiration, en une sorte de florilège du chant choral « a cappella », dans toute sa beauté, sa pureté et sa fraîcheur.

CANTONS DE CHATEAUNEUF, EYMOUTIERS, SAINT-LEONARD

G.D.F. : 104 adhérents et 2.000 ha de forêt



Aujourd'hui, le G.D.F. compte plus de 200 adhérents pour 6.000 ha de forêt

Le Populaire, 1er Mars 1988



Le Groupement de développement forestier « Monts et Barrages » a pleinement rempli son contrat en atteignant en deux ans, le chiffre de 104 adhérents.

Aussi, son président, Pierre Simon, avait-il le sourire en accueillant samedi, à Bujaleuf, les adhérents du G.D.F. qui avaient fait preuve de courage pour prendre la route en raison du mauvais temps.

En deux ans de fonctionnement, le groupement représente aujourd'hui une surface boisée d'environ 2.000 hectares.

Paul Jalouneix, secrétaire et trésorier, pouvait ainsi affirmer : « Ce mouvement correspond bien à un besoin profond des petits propriétaires de la région Monts et Barrages » et il fallait tout tenter pour répondre aux questions posées quant à l'avenir de la forêt limousine sur les cantons de Saint-Léonard, Châteauneuf-la-Forêt et Eymoutiers. »

Fin 1986, le G.D.F. comptait 48 adhérents et l'objectif d'en doubler le nombre a été largement atteint.

En deux ans, les actions se sont multipliées et de visites en démonstrations, de réunions d'information en contacts, les propriétaires forestiers ont pris conscience de leurs nouvelles possibilités.

Temps fort dans l'année 1987 : la création, le 25 juin, à Bujaleuf, d'une C.U.M.A. agroforestière qui a pu, grâce à l'aide financière du G.D.F., acquérir un sécateur pneumatique. Il a été mis à la disposition de ses adhérents depuis le mois de septembre et ses premiers utilisateurs en ont été très satisfaits.

Bernard Lacouturière, président de la C.U.M.A., insiste sur l'esprit qui doit animer une coopérative d'utilisation de matériel agricole. « Notre message est de sensibiliser les petits propriétaires forestiers, explique Bernard Lacouturière, et de montrer que la C.U.M.A. peut et doit apporter des solutions positives en forêt. Le but de cette association est d'acquérir du matériel commun difficilement amortissable par un seul individu. »

Le but de la C.U.M.A. n'est pas de concurrencer les professionnels de la forêt, puisque souvent les petites surfaces n'intéressent pas les entreprises.

Pour le chauffage, à la campagne, on trouve dans le bois, un combustible de premier ordre et l'utilisation de la plaquette de bois décheté règle bien des problèmes.

Daniel Biro, technicien de « Bois-Energie », parla de consommation et de développement avant d'assister à la signature d'une convention entre son service et le G.D.F. D'autre part, il a annoncé l'achat d'une déchiqueteuse relais pour les particuliers.

En prenant place dans le paysage économique, le Groupement fait figure originale, puisqu'il est le seul de la région.

Il se veut intégré aux actions du Syndicat intercommunal du Plan d'aménagement rural (P.A.R.) et Claude Virole, le président, en salua les actions déjà conduites et couronnées de succès.

Accueillis par Jean Biron, maire de Bujaleuf, les forestiers ont apprécié leur rencontre annuelle qui a permis de rassembler les idées et travailler au développement local.